

## **Intervention CGT 29.1.2020**

**David Meyer – Pierre-Yves Chanu**

### **Audition AN sur les projets de loi portant création d'un système universel de retraite**

Mesdames, messieurs,

#### **Temps 1 - Le contexte de mobilisations**

La retraite est un élément essentiel, voire fondateur de notre modèle/pacte social, les 10 minutes qui nous seront imparties ne permettront pas de revenir sur cette importance.

Néanmoins il convient de rappeler que l'émancipation des femmes et des hommes passe par la possibilité qu'ils ont d'avoir le temps de vivre d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs, de s'investir pour la société, bref de ne pas passer leur vie à chercher des moyens de subvenir à leurs besoins donc ne pas mourir au travail ou en travaillant.

Depuis le 5 décembre, notre pays vit au rythme des mobilisations populaires contestant le projet de réforme du gouvernement. Après plus de 55 journées de mobilisations sociales, aujourd'hui se tient partout en France la 8<sup>ième</sup> journée d'action nationale contre ce projet de réforme des retraites.

Cette opposition à ce projet fédère une majorité de Français ainsi qu'une majorité d'organisations syndicales (60 % aux dernières élections professionnelles lorsqu'on les agrège).

Plus les jours passent, plus l'incompréhension et le rejet de ce projet sont massifs dans l'opinion publique.

Et pour cause, le candidat Macron à l'élection présidentielle s'était engagé à ne pas rallonger la durée de départ à la retraite.

Le Président Macron, en avril 2019, à l'occasion des grands débats dans les territoires, avait déclaré « *Vous ne savez plus quoi faire après 55 ans : les emplois ce n'est pas pour vous* » et que dans le contexte socio-économique « *bon courage pour aller jusqu'à 62 ans* » et que « *décaler l'âge de départ en retraite sans avoir réglé les problèmes de l'emploi serait hypocrite* ».

Ce dernier avait admis qu'on ne pouvait pas demander aux salariés de notre pays de travailler plus longtemps tenant compte du fait que les entreprises ne veulent pas recruter les seniors. Et pourtant, ce gouvernement présente un projet totalement rétrograde.

#### **Temps 2 - Le projet rétrograde et la méthode**

En dépit de ces propos, ce gouvernement semble suivre aveuglement et pas dans la plus grande des cohérences, un projet de réforme qui vise à remettre totalement en cause notre système de retraite actuelle.

Les grandes lignes de ce projet auraient des conséquences socialement et économiquement catastrophiques si cette réforme était amenée à se concrétiser.

Votre objectif est de baisser la part des dépenses dans le PIB consacrées aux retraites à 14 % (et même 12,9 % en 2050 selon l'étude d'impact) alors que dans le même temps le nombre de retraités va augmenter :

1. soit vous prévoyez de faire travailler les gens plus longtemps,
2. soit de faire baisser les pensions,
3. soit d'alimenter, créer des fonds de pensions à la française,
4. soit que l'espérance de vie baisse => vu l'état et les mobilisations dans les hôpitaux c'est à se demander.

Une synthèse objective serait de dire que cette réforme est avant tout budgétaire et vise à faire travailler au moins jusqu'à 65 ans (la proposition du Medef) en appelant cet âge pivot ou d'équilibre, le résultat est le même.

### **Sur la méthode/démocratie**

Nous tenons à alerter de nouveau les représentants élus de la Nation que vous êtes ainsi que l'opinion publique sur le fait que nous sommes face à un gouvernement qui veut faire passer en force un projet soutenu par les représentants patronaux et qui serait, au dire de certains représentants de ce gouvernement, une friandise que les investisseurs financiers dévoreront sans retenue.

Notre organisation a participé à plus de 22 séances de concertations pendant 2 ans. Au cours de ces dernières, nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de faire des propositions structurées et chiffrées afin de pérenniser et d'améliorer le système actuel. Ces dernières n'ont pas été prises en compte.

Cette non prise en compte des propositions de certaines organisations syndicales n'est pas l'unique déni de démocratie de ce gouvernement.

Le fond du dossier sur les réformes est l'essentiel mais lorsqu'un gouvernement n'adresse pas délibérément son projet de loi à notre organisation syndicale, il convient de s'interroger sur la réalité d'avoir un réel échange, voire une « négociation ».

En effet, la tenue de cette audition aujourd'hui dans un temps et un timing réduit, l'envoi de documents et d'une étude d'impact il y a quelques jours... sont autant d'éléments qui illustrent le déni de démocratie auquel nous faisons face.

### **Le conseil d'Etat a lui aussi fait des observations qui confortent nos analyses et déclarations.**

Ce dernier constate que ce projet de loi n'a rien de simple puisqu'il aura pour conséquence de « *limiter la visibilité des assurés proches de la retraite sur les règles qui leur seront applicables* ».

Il constate que « *les prévisions financières transmises restent lacunaires* ».

Il rappelle également au gouvernement qu'il doit « *assurer le respect des délais d'examen des textes garantissant la qualité de l'action normative de l'Etat* ».

Vous, mesdames et messieurs les parlementaires, allez devoir vous prononcer dans des délais ultra restreints sur un texte qui serait complété par rien de moins que 29 ordonnances et sur des points structurants.

Demain s'ouvre une conférence de financement où le cadrage élaboré par le Premier ministre semble vouloir restreindre toutes les propositions alternatives qui pourraient permettre d'améliorer le système actuel.

### **Temps 3 - Les interrogations et le flou du projet gouvernemental**

A ce stade nous avons encore et toujours de nombreuses interrogations ou des craintes qui se concrétisent :

Qu'est-ce que c'est qu'un système universel avec des particularités, où est la même valeur du point pour tout le monde ? Manifestement, 1 € cotisé n'aura pas la même valeur pour tous ?

Pourquoi ne pas avoir mis en place un véritable simulateur ?

Pouvez-vous répondre clairement et simplement sur ce qui va advenir des générations sacrifiées, celles qui seront à cheval sur les deux modèles ?

Où va être traitée la question de la pénibilité qui est à chaque fois repoussée ?

Le gouvernement et ses représentants nous ont parlé de points et rétorqué en disant, non sans mépris, que la notion de temps disparaîtrait du futur système et que évoquer les trimestres revenait à parler en ancien francs. Or, visiblement, une carrière complète nécessiterait de travailler 43 ans ou 516 mois ou 172 trimestres ou 15 695 jours ...

Bref, combien de temps allons-nous devoir travailler pour avoir une retraite digne ?

**Au-delà des flous que tout le monde identifie, nous avons constaté d'ores et déjà des reculs importants :**

L'abandon du calcul du montant des pensions, qui repose actuellement sur la prise en compte des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, conduira nécessairement à une baisse des pensions. En effet, si l'on fait la moyenne des salaires perçus pendant les 43 années de travail, on prend en compte les années de galère, ce qui fait nécessairement baisser la moyenne et donc le montant des pensions...

**Concernant les femmes qui seraient les grandes perdantes de ce système de retraite à points :**

Dans ce système, les personnes subissant des carrières interrompues (congé parental, temps partiel, chômage...) seront donc plus pénalisées par cette réforme et cela concerne majoritairement les femmes. Ainsi les périodes de temps partiel, d'interruption pour charges familiales ou de chômage, ne pourront plus être totalement neutralisées.

Selon le gouvernement, un départ à la retraite à 64 ans permettrait aux femmes de partir plus tôt avec un montant minimum de 1 000 euros. Or, ce montant est inférieur au seuil de pauvreté. De plus, cette disposition existe déjà dans le droit actuel.

Le projet de loi prévoit que pour toucher ces 1 000 euros, il faudra avoir une « *carrière complète* ». Aujourd'hui, 40 % des femmes n'ont pas de carrière complète. Elles seront donc perdantes sur ce point.

Les pensions de réversion (c'est-à-dire la partie de la retraite dont aurait pu bénéficier la personne décédée qui est reversée à l'époux survivant), dont 90 % des bénéficiaires sont des femmes, sont modifiées. Les modalités de calcul changent et les conditions pour en bénéficier sont durcies notamment pour les fonctionnaires (introduction d'une condition d'âge).

Par ailleurs, les personnes divorcées ne pourront plus bénéficier de la pension de réversion. Pour les personnes divorcées un décret prévoira seulement « *toute mesure pour garantir les droits des divorcés afin de prendre en compte l'incidence de la communauté de vie des époux et leur droit à la retraite* ».

Nous reviendrons peut être sur ces nombreux points dans un second temps.

#### **Temps 4 - Ce que propose la CGT**

##### **Nous sommes projet contre projet**

Notre organisation syndicale de nouveau demande le retrait total de cette réforme/projet de Loi. Nous demandons l'ouverture d'une réelle concertation pour permettre l'amélioration du système actuel.

La retraite a permis progressivement d'assurer un niveau de vie moyen des retraités à parité avec celui des actifs.

La pauvreté chez les retraités a pu ainsi être massivement réduite.

Des éléments de solidarité importants ont été introduits au fur et à mesure dans nos régimes de retraite avec l'objectif de réduction des inégalités (droits familiaux, périodes de maladie, de chômage...).

Notre système de retraite, constitué de plusieurs régimes, regroupe un ensemble de droits couvrant l'ensemble du salariat.

**NOTRE SYSTEME DE RETRAITE EST UN BIEN COMMUN ET UNE RICHESSE NATIONALE COLLECTIVE DE TOUTES ET TOUS**

**Nous revendiquons notamment :**

- Un départ à la retraite à 60 à taux plein avec un revenu de remplacement à 75 % du revenu net d'activité (calcul sur les dix meilleures années ou les derniers mois) avec des pensions au minimum au SMIC,
- La prise en compte de la pénibilité des métiers et étendre les dispositifs de départs anticipés existants,
- Comptabiliser les années d'étude et de précarité des jeunes,
- L'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix,

**Une partie de nos propositions pour le financement du système actuel :**

- Des créations massives d'emplois de qualité et ramener le taux de chômage à son niveau d'avant crise soit 9 milliards d'euros de cotisations supplémentaires et 7 milliards d'euros d'économie sur l'assurance chômage,
- L'augmentation des salaires : avec l'application de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (6,5 milliards d'euros) et +1 % d'augmentation de la part salariale dans le privé = +3,6 milliards de cotisations,
- Remettre en cause les exonérations de cotisations patronales qui ne profitent pas à l'emploi,
- Taxer les produits financiers.